Lydie ROUGERON
Professeure de musique
Violon tous niveaux
Piano débutant
Eveil à la musique &
aux instruments
Contact:
0634696734
lydic rougeron-pro@outlook.fr
SIRET 880 782 651 00017 & Code APE 85527.

Fiche d'inscription Parsac 2022-2023

aux instruments	Nombre d'inscrits :						
Contact: 0634 69 6734							
06 54 69 67 34 hydie rougeron-pro@outlook.fr	1.						
	2.						
	3.						
SIRET 886 782 651 00017 & Code APE 8552Z.	4.						
Téléphone :							
Adresse :							
•							
➤ Les cours sont a	assurés les jeudis à Parsac à la salle des associations						
	3						
2.							
Z.➤ Tarif mensuel :	4.						
> Tarif mensuel:							
Tarif mensuel :Individu	4						
Tarif mensuel :IndividuAdultes	els: □ Confirmé □ Intermédiaire □ Débutant □ Probatoire						
Tarif mensuel :IndividuAdultes	444els: □ Confirmé □ Intermédiaire □ Débutant □ Probatoire _: □ 30 min □ 45 min						
 Tarif mensuel: Individu Adultes Collectif 	4. <u>els</u> : □ Confirmé □ Intermédiaire □ Débutant □ Probatoire <u></u> : □ 30 min □ 45 min						

	Tarif mensuel 2022-2023*									
	Cours individuels					Ateliers collectifs				
	Enfants				Adultes		Attents Conceins			
Niveau	Probatoire 1 ère année	Débutant 2-5 ^{ème} année	Intermédiaire <i>6-9</i> ^{ème} année	Confirmé + 10 années	30	45	Eveil instrumental <i>Binôme</i>	Eveil musical ≤ 5 ans	Orchestre à cordes Débutant 2 ans min	
Temps	20 min	30 min	45 min	1 h	min	min	30 min	45min	45min	
Tarif	40 €	56 €	80 €	104 €	56 €	80 €	40 €	32 €	32 €°	

^{*} tarif dégressif famille : -10% sur le $2^{\text{ème}}$ inscrit, -20 % sur le $3^{\text{ème}}$ et plus

^{° -40%} sur l'atelier orchestre à cordes si cours individuel soit 19 €/mois

REGLEMENT DES COURS

- 1. La planification des cours est organisée selon le calendrier scolaire soit 33 cours par année. Les cours ne sont pratiqués ni pendant les vacances scolaires ni lors des jours fériés suivants : Mercredi 18 mai 2023
- 2. Les cotisations sont calculées en fonction de l'enseignement suivit et sont à verser au professeur. Un tarif dégressif est mis en place lorsque la famille inscrit plusieurs élèves.
- 3. Le tarif des cours étant forfaitaire, le professeur et l'élève s'engage à ce que l'élève ait cours du 14 septembre au 28 juin inclus.

Le tarif représente :

- La rémunération du professeur,
- L'entretien et l'achat du matériel professionnel,
- Le prêt, l'entretien et le nettoyage des instruments mis à disposition du public,
- Les déplacements du professeur,
- Le chargement et déchargement du matériel,
- Le temps de préparation des cours en amont,
- Les photocopies préparés et fournies à l'élève,
- Les frais kilométriques,
- L'administratif et les cotisations sociales.
- 4. Il est possible de verser la cotisation des cours :
 - ☐ Mensuellement : par chèque, espèce ou virement bancaire (RIB sur demande) de septembre à juin inclut, le premier cours de chaque mois
 - □ **Semestriellement :** 5 chèques à l'inscription + 5 chèques le 1 février
 - ☐ **Annuellement :** 10 chèques à l'inscription

Le paiement lors du premier cours est impératif Les chèques seront encaissés en fin de mois.

- 5. En cas d'absence du professeur, celui-ci propose une possibilité de rattrapage.
- 6. En cas d'absence de l'élève ou d'abandon, le mois commencé reste dû (sauf cas particulier justifié).
- 7. Durant les périodes de préparation des concerts, scènes ouvertes et auditions, les séances de répétitions collectives sont considérées comme des cours.
- 8. Les élèves et le professeur s'engagent à être assidus et à respecter les horaires de cours.
- 9. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement. Ce règlement des cours annule et remplace toutes dispositions antérieures.

Date et signature du professeur :

Date et signature du responsable légal :